

Point 00 – Plaine de vacances – Adoption du Règlement d’ordre intérieur et du Règlement redevance

La commune de Bernissart organise chaque année sa Plaine de vacances durant plus de cinq semaines en juillet et août. Elle accueille une centaine d’enfants de deux ans et demi à 12 ans sur le site de l’école primaire de Bernissart.

Il convient d’adopter le règlement d’ordre intérieur fixant les conditions et modalités pratiques de la Plaine de vacances ainsi que de fixer le montant de la redevance de participation pour les exercices à partir de 2025.